

Vu le décret n° 53-1169 du 28 novembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret du 30 septembre 1953 sur la réforme du contentieux administratif, modifié par le décret du 29 janvier 1957 ;

Vu le décret n° 94-30 du 11 janvier 1994 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'environnement ;

Vu le décret n° 95-777 du 8 juin 1995 relatif aux attributions du ministre de l'environnement ;

Vu le décret du 7 novembre 1995 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 7 novembre 1995 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret du 31 octobre 1996 portant nomination de M. Philippe Vesseron en qualité de directeur de la prévention des pollutions et des risques, délégué aux risques majeurs ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1994 portant organisation de directions de l'administration centrale du ministère de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1994 modifié portant organisation de services et de sous-directions de l'administration centrale du ministère de l'environnement,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Délégation permanente est donnée à M. Philippe Vesseron, directeur de la prévention des pollutions et des risques, délégué aux risques majeurs, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'environnement et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, contrats, marchés, conventions et avenants, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1996.

CORINNE LEPAGE

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION

### Arrêté du 4 novembre 1996 portant agrément de la Fédération pour la gestion du livre officiel des origines félines

NOR : AGRP9602388A

Le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation,

Vu la directive 91/174/CEE du 25 mars 1991 relative aux conditions zootechniques et généalogiques régissant la commercialisation des animaux de race et modifiant les directives 77/504/CEE et 90/425/CEE ;

Vu le décret n° 47-681 du 27 mars 1947 portant réglementation des associations tenant un livre généalogique, modifié par le décret n° 58-8 du 2 janvier 1958,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – La Fédération pour la gestion du livre officiel des origines félines, dont le siège social est fixé à la Société centrale canine, 155, avenue Jean-Jaurès, à Aubervilliers (93), est agréée en qualité de fédération chargée de la tenue du livre généalogique pour les animaux de l'espèce féline.

Art. 2. – Le directeur de la production et des échanges est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1996.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de la production  
et des échanges.*

P.-O. DRÈGE

## MESURES NOMINATIVES

**PREMIER MINISTRE**

### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

#### Arrêté du 7 novembre 1996 modifiant l'arrêté du 10 février 1993 portant nomination au conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

NOR : ACVE9650023A

Par arrêté du ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre en date du 7 novembre 1996, la liste des membres du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre fixée par l'arrêté du 10 février 1993 est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Siebauer (Jean-Claude), conseiller maître, représentant de la Cour des comptes, est nommé en remplacement de M. Metzdorf (Rodolphe), décédé ;

M. Deville (Robert), administrateur civil, directeur du cabinet des affaires politiques, administratives et financières, représentant du ministre délégué à l'outre-mer, est nommé en remplacement de M. Champon (Michel), appelé à d'autres fonctions.